



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**

Luxembourg, le 30 août 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat concernant l'harmonisation de la taxation des entreprises.

En déplacement hier au Luxembourg, le président français a évoqué, dans le contexte d'une question lui posée par un journaliste, l'harmonisation fiscale et s'est exprimé de la manière suivante :

« Je crois en effet à la convergence fiscale en Europe. Je pense que, par exemple sur l'impôt sur les sociétés, il est absolument indispensable que ce cœur d'Europe puisse harmoniser ses assiettes [...] – la manière de taxer et la nature des revenus qu'on taxe pour les entreprises – et puisse définir des niveaux de taux sur lesquels on peut se mettre d'accord. [...] Une Europe pleinement intégrée ne peut pas se construire sur de trop grandes divergences fiscales, sauf à être toujours tirée vers le bas. »

Ces explications tranchent avec des affirmations tenues fin 2014 par Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat. En effet, dans une Interview accordée au quotidien belge l'Echo, Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat affirme être opposé à une harmonisation fiscale pour personnes morales au sein de l'Union européenne. Il ajoute que « Dire que tout le monde à l'intérieur de l'Union européenne doit avancer vers une fiscalité unique et les mêmes taux d'imposition, ça, je suis contre. »

C'est ainsi que j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat :

- Monsieur le Ministre est-il toujours convaincu de la justesse des propos tenus fin 2014 ou partage-t-il au contraire les vues du président français ?
- Dans ce dernier cas de figure, quels sont les éléments qui ont poussé Monsieur le Ministre à changer d'avis ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Laurent Mosar  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État



Monsieur  
Fernand ETGEN  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 09 OCT. 2017

**Objet :** Réponse de Monsieur le Premier ministre, ministre d'État, à la question parlementaire n°3256 de Monsieur le Député Laurent MOSAR au sujet de l'harmonisation de la taxation des entreprises

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire n° 3256 du 30 août 2017 de Monsieur le Député Laurent MOSAR.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Premier ministre

Ministre d'État

**Réponse de Monsieur le Premier ministre, ministre d'État, à la question parlementaire n°3256 de Monsieur le Député Laurent MOSAR au sujet de l'harmonisation de la taxation des entreprises**

Par ses questions, l'honorable député s'enquiert de mon positionnement au sujet d'une éventuelle harmonisation de la taxation des entreprises au sein de l'Union européenne. Il convient d'emblée de relever que l'Union européenne a adopté au cours des dernières années un nombre important de mesures touchant à la fiscalité des entreprises. L'on peut estimer que ce paquet de mesures a d'ores et déjà permis d'aboutir à une certaine convergence entre les Etats-membres de l'UE, et ceci plus particulièrement dans les domaines de la transparence et de l'échange d'informations à des fins fiscales, ainsi que de la lutte contre l'évasion fiscale. Le Luxembourg a activement participé à l'élaboration de ces mesures au sein du Conseil de l'Union européenne et y souscrit pleinement.

La question d'une éventuelle harmonisation des assiettes fiscales des entreprises, voire d'un alignement des taux d'imposition entre Etats-membres, revêt une dimension additionnelle. Le Gouvernement partage à ce propos les préoccupations exprimées par la Chambre des Députés dans l'avis motivé voté en date du 22 décembre 2016.